



**JETER LES DÉCHETS
PAR LA FENÊTRE,
C'EST NON !**

Un mégot, un emballage, un reste de repas...

Jeté par la fenêtre, même un "petit" déchet a de **grandes conséquences** : danger, nuisibles, saleté et charges supplémentaires **pour tous**.

> C'est interdit

Jeter des déchets par la fenêtre est passible d'une **amende pouvant aller jusqu'à 150 €** (article R632-1 du Code pénal).



> C'est dangereux

Risque de blessures pour les voisins, les passants, les enfants.



> Ça attire les nuisibles

Les déchets alimentaires favorisent la **prolifération des rats et les pigeons**.



> Ça coûte cher

Le **nettoyage** des abords est inclus dans vos charges. Plus l'environnement doit être nettoyé et plus les **charges risquent d'augmenter**.

> Ça dégrade le cadre de vie



Abords d'immeubles sales, odeurs, **environnement dégradé pour tous**.

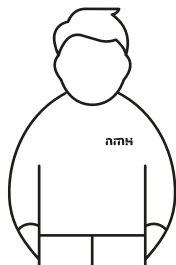
> Ça pollue



Les **déchets jetés** dans la rue (mégots, pot de yaourt) finissent dans les égouts puis dans les océans, où ils se dégradent en microplastiques et nuisent à la nature.

> C'est irrespectueux

Pour vos voisins comme pour le personnel de NMH qui nettoie régulièrement votre immeuble.



Adoptez les bons réflexes au quotidien !

- Déposez vos sacs dans les locaux poubelles ou les colonnes enterrées, **et non au sol**, afin d'éviter qu'ils soient éventrés et qu'ils attirent les rats.
- Apportez vos objets cassés ou abîmés en déchetterie ou dans les locaux Ici Tri mis à votre disposition. Pour y accéder, prenez rendez-vous auprès du Service Relation Client au **02 40 67 07 37**, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

**ENSEMBLE,
préservons notre
cadre de vie !**

**Merci à toutes
et à tous !**